

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi 3 avril 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 3 avril 2018 à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Martin Tourigny.
Est absent : Léo Gauthier

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2018-04-032

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2018-04-033

Adoption du procès-verbal du 6 mars 2018 et le suivi.

Il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 6 mars 2018, séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2018-04-034

Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et secondé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 78 522.62\$, dont 9 770.87\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

Dépôt de la lettre de la MMQ pour une protection gratuite.

2018-04-035

Avis de motion – règlement imposant un tarif de compensation pour des travaux dans un cours d'eau.

Avis de motion est donné par monsieur Grégoire Bergeron, conseiller, sera adopté à une séance ultérieure un règlement n° 2018-297 imposant un tarif de compensation pour des travaux dans un cours d'eau.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-04-036

1^{er} projet règlement imposant un tarif de compensation pour des travaux dans un cours d'eau.

SUR PROPOSITION DE monsieur Grégoire Bergeron conseiller, appuyé par monsieur Patrick Mathis, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le 1^{er} projet de règlement imposant un tarif de compensation pour des travaux dans un cours d'eau n° 2018-297

Le présent projet de règlement n° 2018-297 aura pour objet de déterminer la compensation de base exigée, d'ajouter une compensation additionnelle le cas échéant et des pénalités possibles;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2018-04-037

Abroger le règlement 2017-294 sur les vidanges de boues de fosses septiques.

Il est proposé par la conseillère madame Claudia Doucet et adopté à l'unanimité d'abroger le règlement 2017-294 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018. Un nouveau règlement sera adopté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-04-038

Avis de motion – règlement sur les boues de fosses septiques.

Avis de motion est donné par madame Claudia Doucet, conseillère, sera adopté à une séance ultérieure un règlement n° 2018-298 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-04-039

1^{er} projet règlement sur les vidanges de boues de fosses septiques.

SUR PROPOSITION DE monsieur Martin Tourigny conseiller, appuyé par monsieur Patrick Mathis, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le 1^{er} projet de règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques n° 2018-298.

Le présent projet de règlement n° 2018-298 aura pour objet de déterminer la compensation de base exigée, d'ajouter une compensation additionnelle le cas échéant et des pénalités possibles;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-04-040

Paiement sur la conformité des installations septiques.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose un remboursement de 50% des coûts sans excéder 3 000\$ pour la conformité des installations septiques au : 305 rue de l'Église au coût de 3 000.00\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2018-04-041

Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2018.

Attendu que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

Attendu que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Attendu que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

Attendu que la municipalité de Saint-Samuel serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

Attendu que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

Attendu qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

Par conséquent, au nom du conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Samuel, je, Denis Lampron, maire, proclame par la présente que la semaine du 15 au 21 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2018.

De plus, j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Proclamé le 3 avril 2018

2018-04-042

La garderie les Trésors de Sam demande un congé de paiement d'un an de loyer.

ATTENDU QUE Depuis 2014 les éducatrices n'ont pas reçu d'augmentation salariale ;

ATTENDU QUE Le ministère va défrayer la différence seulement un an après l'augmentation ;

ATTENDU QUE La garderie n'a pas les moyens financiers pour absorber la hausse salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un congé de loyer à la garderie, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, mais il devra payer les intérêts de l'année soit 1 703.36\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-04-043

Représentant de l'OMH.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Période de questions.

Aucune question

Affaires nouvelles.

Aucune affaire nouvelle

Responsabilité des conseillers.

Madame Sandra Lampron aura une rencontre pour l'organisation de la St-Jean-Baptiste, à suivre.

Monsieur Grégoire Bergeron aura une rencontre le 12 avril avec Avenues Santé Bois-Francs.

Madame Claudia Doucet recherche des personnes pour les comités MADA et MAE.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller madame Sandra Lampron propose la levée de la séance à 19 h 55. La séance est close.

« Je, Denis Lampron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Denis Lampron,
Maire

Denis Lampron,
Maire

Suzie Constant,
Secrétaire de la séance